

Marie Hélène CAZAUBON, présidente de la Chambre d'agriculture des Landes : « Il n'y a pas de solution universelle applicable à toutes les exploitations ! »



Comment la Chambre d'agriculture aide-t-elle les éleveurs à traverser cette crise ?

Dès le début, nos équipes ont été mobilisées aux côtés des interprofessions pour gérer la crise en assurant le lien entre les différents services de l'État et les éleveurs, notamment les indépendants. Nous avons aussi mis en ligne une foire aux questions très fortement consultée et répondu directement aux Organismes de Producteurs (OP) et aux agriculteurs tant sur les questions sociales, en lien avec la MSA, que réglementaires, sanitaires ou économiques.

La DDCSPP s'est appuyée sur notre expertise technique pour affiner les protocoles de nettoyage et de désinfection. Nous avons ensuite assuré la diffusion de cette information auprès des OP, via des formations, pour que tout le monde applique les mêmes directives.

Qu'en est-il des indemnités ?

C'est un élément capital pour envisager la reprise de la production dans de bonnes conditions. L'État a dit qu'il serait au rendez-vous. La Chambre d'agriculture, l'Itavi et le Cifog ont fait des propositions d'indemnités qui tiennent compte de l'augmentation des coûts de production et des investissements réalisés depuis la crise de 2017. 100 % de la période de restriction est indemnisée jusqu'à la levée des zones. Mais au-delà et jusqu'à 150 jours maximum, il n'est prévu qu'un accompagnement à hauteur de 50 % du vide sanitaire. La Chambre d'agriculture a demandé qu'elle soit portée à 100 % jusqu'à la remise en place effective des animaux sur l'exploitation.

Tous les producteurs ne vont pas avoir de revenus pendant plusieurs mois, il y a donc urgence à verser très rapidement toutes ces indemnités !

L'État devra être aussi au rendez-vous pour indemniser les pertes économiques de toutes les entreprises des deux filières et

accompagner l'activité partielle au même niveau que celle liée au Covid.

D'ailleurs, le Conseil départemental est prêt à bonifier cette aide de l'État pour que les entreprises puissent conserver leurs salariés et leurs compétences.

Quelles sont les conditions pour redémarrer la production ?

On est toujours en situation de risque influenza aviaire. On peut se féliciter de la récente possibilité d'élever à nouveau des volailles dans les Landes en respectant des critères sanitaires très stricts et sous le contrôle de l'administration. Nous sommes impatients de pouvoir faire de même avec les canards. Aussi, nous nous battons avec l'administration pour obtenir une remise en place le plus tôt possible. Mais ce feu vert ne pourra être donné que quand toutes les exploitations auront obtenu la validation de leur nettoyage et désinfection. La Chambre d'agriculture est pleinement mobilisée actuellement aux côtés des services de la DDCSPP et des OP pour faire avancer ce chantier.

Quelles sont les pistes pour produire différemment demain, notamment en période à risque ?

Les décisions sanitaires sont de la responsabilité de l'État, mais nous devons en tant que professionnels réfléchir à avoir la capacité de protéger tous nos animaux pendant les périodes à risques et migratoires. C'est un engagement au niveau collectif.

Il n'existe pas de solution universelle applicable à toutes les exploitations. Il faudra trouver les adaptations nécessaires pour chacun, sans construire systématiquement « des cathédrales ». Il n'y aura pas forcément de investissements importants à réaliser. En complément, on pourra imaginer de modifier le fonctionnement de l'atelier au sein de son exploitation.

Afin qu'à l'avenir chaque éleveur puisse se positionner sur ses conditions de production et de travail, la Chambre d'agriculture est en train d'élaborer un guide d'aide à la décision pour pouvoir définir, pour chacun, des pistes éventuelles d'amélioration.

Nos équipes travaillent également à l'élaboration d'un recueil des possibilités de protection de nos animaux en période à risques.

Il faudra aussi travailler ensemble au niveau d'un territoire entre agriculteurs en filière courte et en filière longue pour trouver une cohérence de production sur une zone donnée.

Mais toutes ces adaptations auront un coût que le producteur ne devra pas supporter seul. Il faudra que les éleveurs puissent bénéficier des aides aux investissements du plan de relance de l'État et des aides régionales du plan de modernisation des élevages (PME), mais aussi que le prix payé au producteur soit durablement à la hauteur des surcoûts de production et du travail supplémentaire !



Éleveurs, vous souhaitez :

- Être accompagnés pour maîtriser et effectuer vos déclarations sur la BD avicole.
- Vous former à la biosécurité et être aidés pour réaliser vos plans de biosécurité
- Aménager vos parcours (haies, agroforesterie...).
- Bénéficier des aides aux investissements du PME.
- Déposer un permis de construire pour vos bâtiments.
- Mettre en place des panneaux photovoltaïques sur vos bâtiments.
- Transformer vos produits à la ferme et évaluer vos capacités de vente directe.

Nous avons les compétences pour faire aboutir vos projets !

Contactez la Chambre d'agriculture des Landes : 05 58 85 45 45



RETROUVEZ-NOUS SUR : landes.chambagri.fr ou

